

## **MAIRIE DE SAINT-DIER-D'Auvergne**

Le conseil Municipal de Saint-Dier-D'Auvergne s'est réuni le 23 novembre 2021 à la salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA.

Les points suivants ont été traités :

### **1 – Participation aux frais de fonctionnement de l'École Primaire de Saint-Dier-D'Auvergne : prorogation de la convention pour 2021 avec les communes d'Auzelles, Ceilloux, Estandeuil et Fayet-le-Château (délibération n°1)**

Le Conseil Municipal décide de proroger pour 2021 la convention passée pour les années 2019 et 2020 avec les communes d'Auzelles, Ceilloux, Estandeuil et Fayet-le-Château qui portait leur engagement de verser annuellement à la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne la somme de 750,00 € pour chacun des enfants domiciliés dans ces communes et scolarisés à Saint-Dier-D'Auvergne et d'autoriser Madame le Maire à la signer. Cette dernière sera revue en 2022.

### **2 – Renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Saint-Dier-D'Auvergne (délibération n° 2)**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de renouvellement le bail de la caserne de gendarmerie de Saint-Dier-D'Auvergne par la direction des services fiscaux du Puy-de-Dôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour un montant de 52 495,00 € et autorise Madame le Maire à signer le bail à intervenir. Ce dernier a une durée de neuf ans.

### **3 – Enfouissement des réseaux Télécoms au lieu-dit « HEURS » (délibération n° 3)**

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom au lieu-dit « HEURS », confie la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme, fixe la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 13 000,00 € HT, soit 15 600,00 TTC. Madame le Maire est autorisée à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

### **4 – Convention de partenariat et d'engagement entre le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Foréz et la Commune (délibération n° 4)**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention de partenariat et d'engagement à intervenir entre le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Foréz et la Commune. En effet, le PRNLF a pour objectif la préservation des espaces naturels remarquables. Il contribue à maintenir la biodiversité et la diversification des habitats naturels. Le projet de jardin « partagé » situé à l'arrière de la Maison de Services entre parfaitement dans cette optique et le syndicat apporte une aide technique et financière de 1 000,00 €.

### **5 – Aménagement de sécurité : dévolution des travaux (délibération n° 5)**

Afin de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de la Commune de Saint-Dier-d'Auvergne pour lesquels une subvention de 7 500,00 € a été attribué au titre des amendes de police, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est sise 1, rue du Pré Comtal Zac des Gravanches 63100 CLERMONT-FERRAND pour un montant de 17 690,00 € H.T. Madame le Maire est autorisée à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution et à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (permis d'aménager...) nécessaire à l'exécution des travaux.

### **6 – Achat d'une parcelle de terrain à Boissonnelle (délibération n° 6)**

Les travaux de voirie prévus au village de Boissonnelle pour 2021 ont été différés suite à des problèmes d'écoulement des eaux. Une solution peut être envisageable en procédant à l'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> qui se situe à l'extrémité de la parcelle cadastrée Section E numéro 1254 appartenant à Madame et Monsieur DELION. Cette acquisition permettra le passage d'un tuyau qui canaliser les eaux de pluie de la voie communale qui se déverseront dans le fossé de la route Départementale 305. Si un accord est trouvé, le conseil municipal décide donc qu'il devra être fait appel à un géomètre pour délimiter la superficie nécessaire et les frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune (clôture, géomètre, notaire...) et précise que le prix d'acquisition est fixé à 8,00 € le m<sup>2</sup>.

### **7 – Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'École primaire de Saint-Dier-D'Auvergne (délibération n°7)**

Afin d'apporter son soutien dans l'organisation du voyage scolaire en Dordogne initié par les enseignants en direction des élèves de GS, CP et CE1, le Conseil Municipal, décide d'attribuer à la coopérative scolaire de l'École Primaire de Saint-Dier-D'Auvergne une subvention de 50,00 € pour chacun des dix-neuf élèves habitant la Commune soit 950,00 €.

### **8- Rapports sur l'eau 2020**

Ce point de l'ordre du jour sera revu à un prochain conseil municipal.

### **9 – Questions diverses**

#### **➤ Création de deux emplois « Contrat Emploi Compétences » (délibération n° 8)**

Afin d'assurer la continuité du service auprès des enfants de l'école primaire dans des conditions optimales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer deux contrats « Contrat Emploi Compétences » à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour une période comprise entre 6 et 12 mois et sur une base allant de 20 à 26 heures hebdomadaires.

➤ **Demandes d'achat de terrain communal (délibérations n° 9, 10 et 11)**

- Le conseil municipal donne un avis favorable à deux demandes d'achat de terrain issus du domaine public aux lieux-dits « LAFARGE » pour une superficie d'environ 80 m<sup>2</sup> et « LACHAMP » pour une superficie de 50 m<sup>2</sup> et prononce le déclassement des terrains du domaine public communal. Madame le Maire doit mener les actions nécessaires auprès d'un géomètre expert pour la réalisation du document d'arpentage et la signature de l'acte notarié. Tous les frais liés à cette vente seront supportés par les acquéreurs et le prix de cession sera fixé par délibération.
- Le Conseil Municipal n'étant pas favorable sur le principe de la vente de chemins communaux donne un avis défavorable à la demande d'achat d'un chemin communal au lieu-dit « LAFARGE » d'autant plus que la présence d'une canalisation d'eau potable du SIAEP est signalée.

➤ **Installation d'un kiosque à pizzas (information)**

Un kiosque à pizzas doit être installé à la Briqueterie en début d'année 2022. La rédaction d'une convention d'occupation temporaire du domaine public est nécessaire.

➤ **Plan de relance (information)**

Une subvention de 5 000,00 € a été accordée dans le cadre de l'aménagement et l'équipement d'une salle dédiée pour la visio-conférence dans le cadre des relations à distance. Cette opération nécessite le cas échéant l'aménagement du budget.

➤ **Adressage des hameaux (information)**

L'adressage est terminé. Les plans seront affichés au rez-de-chaussée de la mairie pour que la population puisse les consulter. Un cahier sera mis à la disposition pour les remarques éventuelles. Date butoir le 31 décembre 2021.

La séance est levée à 23h00.

**Le Maire- Nathalie SESSA**

